

La gestion de déchets chez D. Dutscher s'opère dans le respect total de la réglementation en vigueur et va parfois même plus loin. Depuis le lancement de notre système de management environnemental en 2017, l'entreprise a instauré un système de tri à la source de tous nos déchets (papiers, bois, cartons, plastique et verre). Les déchets sont ensuite confiés à une filière agréée et locale pour la valorisation.

Dominique Dutscher garantit que toutes les opérations liées à la gestion des déchets se déroulent dans le respect de toutes les parties intéressées afin que la santé et la sécurité de toutes ses parties prenantes soient préservées.

Les objectifs de D. Dutscher en matière de gestion des déchets sont les suivants :

- ✦ Se conformer à la réglementation liée à la gestion des déchets.
- ✦ Instaurer le Tri à la source de tous les déchets, de le respecter et de le faire respecter au sein de l'entreprise par l'ensemble des collaborateurs.
- ✦ Informer, former et sensibiliser tout le personnel pour garantir que la politique et les procédures de gestion des déchets sont comprises et suivies.
- ✦ Travailler avec des prestataires responsables pour la gestion, le suivi et traitement des déchets.
- ✦ Privilégier la valorisation des déchets en travaillant avec une filière de valorisation agréée. Aujourd'hui 100% de nos déchets sont valorisés par notre filière de traitement des déchets.
- ✦ Veiller à ce que les registres des envois de déchets soient conservés conformément aux exigences légales.
- ✦ Travailler avec nos partenaires sur la réduction des emballages.
- ✦ Proposer à nos clients des solutions de recyclage pour le polypropylène, les gants ou encore les blocs froids. Notre objectif concernant le recyclage du polypropylène est d'augmenter d'une année à l'autre le tonnage de plastiques récupérés et revalorisés.

Concernant les déchets DEEE, en tant que « producteur » au sens de la réglementation, la société Dominique DUTSCHER est adhérente d'Ecologic au titre de sa Responsabilité Elargie du Producteur\* pour la gestion des déchets issus des Equipements Electriques et Electroniques professionnels depuis le 01 Janvier 2022.

Concernant la réglementation sur les Piles et Accumulateurs, la société D. DUTSCHER est également adhérente de Screlec au titre de sa Responsabilité Elargie du Producteur\* pour la gestion des déchets des piles et accumulateurs.

Pour terminer et dans le cadre de notre système de management environnementale nous avons mis en place des indicateurs pour le suivi de notre gestion des déchets. Des indicateurs basés sur la GRI « global reporting initiative ». Cet indicateur est le G4-EN23 : Poids total de déchets, par type et par mode de traitement.

---

Dominique Wencker

Stéphane Felden

Naïm Kouas

